

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-  
Kinésithérapeutes de la Haute-Garonne

# LE BULLETIN



## Sommaire :

- EDITO
- SOIREE DEPISTAGE MELANOME
- REFORME DES ETUDES
- REPONSE DE LA REVUE PRESCRIRE
- ELECTIONS CARPIMKO
- LE RPPS
- RAPPEL CONTRATS
- SIGLES
- ARNAQUES

## EDITO

### C'est le printemps.... !!

Espérons que les beaux jours à venir redonnent du tonus à toute la profession au sortir d'un hiver marqué par le froid météorologique et un « coup de froid » sur la profession.  
Du tonus ! il en faut pour défendre et promouvoir toujours plus la profession.

Les sujets ne manquent pas : réforme des études en vue d'une reconnaissance du niveau réel de formation, mise en œuvre effective du DPC, suivi des conditions d'installation dans le cadre du « numérisé » dans les zones sur dotées etc...  
Le soleil de retour nous conduit à vous proposer une soirée :

« Dépistage du mélanome » le mardi 14 mai 2013 (lieu précisé prochainement).

Bonne lecture de ce bulletin et à bientôt.

**Jacques POUJADE**  
Vice-président du  
CDOMK31



## SOIREE DE FORMATION « DEPISTAGE PRECOCE DU MELANOME »

La commission communication vous informe qu'une soirée formation sur le

« **Dépistage précoce du Mélanome** » sera organisée le :

**Mardi 14 mai 2013**

Cette formation sera dispensée par le **Docteur GANGLOFF**, médecin du Comité d'organe « mélanome » (associant le CHU et le Centre Claudius Régaud).

Cette soirée se déroulera dans le secteur de **MURET**, nous vous communiquerons le lieu exact ultérieurement.

Vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire sur le lien ci-dessous : <https://docs.google.com/forms/d/1FC3rVW6B7Y8xNxyEBTbOsB8rGLUUrC9rLhNNovnu57k/viewform>

**En espérant vous voir nombreux !**

## LA REFORME DES ETUDES

M1, M2, PACES  
M1, M2, PACES

*Le niveau Master  
indispensable*

Nos deux Ministres de tutelle, Madame TOURAINE, Ministre de la santé et Madame FIORASO, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont décidé et indiqué au travers de la lettre d'intention du 25 janvier 2013, du niveau futur de reconnaissance de notre formation.

Il s'agira donc, semble-t-il du niveau LICENCE, soit Bac + 3, créditant les futurs Masseurs-Kinésithérapeutes de 180 ECTS\* (European Credits Transfert System).

Cependant et afin de « satisfaire » les revendications de la profession, les étudiants recrutés par la filière PACES\* (la majorité et en tout cas ceux issus de l'IFMK de Toulouse depuis 2003) se verront crédités de 60 ECTS\* supplémentaires. Ils pourront dès lors envisager l'accès au MASTER nécessitant 300 ECTS\* au final.

Cela se traduit (comme aujour-

d'hui!) par la possibilité pour ces étudiants de poursuivre un cursus universitaire via une validation d'acquis vers un master professionnalisant. Mais, et il y a un mais de taille, cela enterre nos espoirs de poursuivre vers des Master en recherche et donc vers un filière en kinésithérapie spécifique dans l'avenir avec ses docteurs et son corps enseignant propre. Le plus grave dans cette situation est que nous nous retrouvons au banc des autres nations Européennes notamment avec des masseurs-kinésithérapeutes de plus en plus nombreux à venir travailler chez nous et qui ont pour la plupart un Master en poche...

Nous devons réagir, la décision a été prise par des politiques voulant satisfaire le plus grand nombre, mais nous nous devons d'être déçu, le montrer, l'exprimer à moins que... nous n'ayons plus faim! C'est peut-être le cas à voir les réactions des représentants de la profession....



## BREVE SUR LA REPOSE DU JOURNAL « PRESCRIRE »

La revue « Prescrire » reconnaît sur son site internet depuis le 12 Décembre 2012 que leur article et leur communiqué de presse concernant la kinésithérapie respiratoire pour les bronchiolites du nourrisson « ... ne concerne que les nourrissons hospitalisés. (...) Pour ce qui est des nourrissons atteints de bronchiolite pris en charge en soins ambulatoires, le groupe du réseau Co-

chrane n'a recensé aucun essai comparatif randomisé évaluant la kinésithérapie respiratoire (...) ».

<http://www.prescrire.org/Fr/3/31/48281/0/NewsDetails.aspx>



## ELECTIONS A LA CARPIMKO

Nous vous rappelons que le 26 juin 2013 a lieu les élections pour renouveler partiellement le conseil d'administration de la CARPIMKO.

Il ne tient qu'à vous de devenir acteur de la défense de vos intérêts et de votre profession en votant pour vos représentants.

Un faible taux de Masseurs-Kinésithérapeutes votants lors des précédentes élections a supprimé la présidence de notre consœur Madame DEVAUX.

Si les Masseurs-Kinésithérapeutes ne soutiennent pas par le vote leurs représentants... ne nous étonnons pas de notre non représentation à la CARPIMKO.

Au titre de la compensation nationale, la CNAVPL où nous ne sommes plus représentés, a décidé d'augmenter nos cotisations à la CARPIMKO.

Les cotisations retraite de la CARPIMKO au régime de base vont être augmentées au 1er janvier 2013 puis au 1er janvier 2014 :

**8,6 % à 9,75 % en 2013 puis 10,10 % en 2014 pour la première tranche de revenus (T1, BNC inférieur à 30 049 €)**

**de 1,6 % à 1,81 % puis 1,87 % pour la deuxième tranche (T2, BNC compris entre 30 049 et 176 760 €)**

**Pour un bénéfice déclaré de 40 000 €, la cotisation subira une augmentation annuelle de :**

- en 2013 : environ 365 €
- en 2014 : environ 478 € par rapport à 2012 soit 113 € de plus qu'en 2013.

## RPPS\*



REPertoire  
PARTAGE DES  
PROFESSIONNELS  
DE SANTE

La mise en place prochaine du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (R.P.P.S) par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé (ASIP\*) consacrera le rôle de **guichet unique de l'Ordre** vis-à-vis des professionnels de santé. Le répertoire partagé des professionnels de santé (R.P.P.S.) est à la fois un répertoire contenant pour chaque professionnel de santé un identifiant unique et pérenne et un ensemble de données. Ces données sont fiables, qualifiées et permettent d'établir une nomenclature commune partagée par l'ensemble des partenaires.

L'inscription dans le R.P.P.S. permettra la délivrance de la carte de professionnel de santé (C.P.S.) **pour tous les masseurs kinésithérapeutes salariés et libéraux.**

C'est aussi un système d'échange favorisant le partage de ces informations entre les acteurs du domaine de la santé, permettant la simplification des démarches administratives des professionnels de santé (inscription, changement d'adresse, etc.)

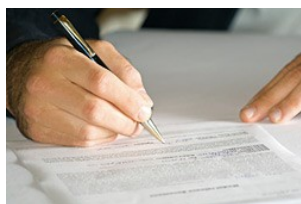
L'ordre dispose des informations prévues par le code de la santé publique pour gérer les inscriptions au tableau.

Toutefois, des données supplémentaires seront nécessaires pour procéder à l'ensemble des échanges requis par l'ASIP Santé avec l'Ordre professionnel.

**Dans cette perspective et afin de compléter votre dossier, le secrétariat de votre conseil départemental d'inscription sera susceptible de vous solliciter notamment sur différents items manquants.**

Nous vous remercions par avance pour votre future contribution qui permettra à notre profession d'intégrer le R.P.P.S dans les meilleures conditions.

### RAPPEL CONTRATS



Nous vous rappelons que conformément au Code de la santé publique vous devez communiquer tous vos contrats à votre Conseil départemental.

**Il ne sera pas délivré d'attestation de changement d'adresse et/ou de statut professionnel sans contrat !**

2 route de Launaguet  
31200 TOULOUSE

Du lundi au vendredi de 8 heures  
à 16 heures 30

Téléphone : 05-34-41-16-03

Télécopie : 05-62-73-04-69

Messagerie :

[cdo31@ordremk.fr](mailto:cdo31@ordremk.fr) ou

[secretariat@cdomk31.fr](mailto:secretariat@cdomk31.fr)

### SIGLES :

ECTS : European Credits Transfert System

PACES : Première Année Cycle Etudes de Santé

ASIP : Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé

HAD : Hospitalisation A Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

DPI : Dossier Patient Informatisé

HAS : Haute Autorité de Santé

ARS : Agence Régionale de Santé

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

MAPA/MAPAD : Maison d'Accueil des Personnes Agées  
(Dépendantes)

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

UCC : Unités Cognitivo-Comportementales

**Retrouvez-nous sur le site  
[hautegegaronne.ordremk.fr](http://hautegegaronne.ordremk.fr)**

### FRAUDES CPAM

Des professionnels de santé ont reçu des appels de personnes se faisant passer pour des agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie leur demandant des informations personnelles sur leurs patients (N° de sécurité sociale, date et lieu de naissance, etc.).

Nous vous mettons en garde contre ces appels, en effet la CPAM ne demande en aucun cas ce type d'information par téléphone.

Nous vous invitons à être prudents et à contacter la CPAM au 0811 709 031 si vous êtes victime de ce type d'appels frauduleux.

### ARNAQUES AUX REFERENCEMENTS

Restez vigilant sur les propositions et courriers d'organismes tels que « Annuaire Pro – Haute Garonne ». Sous un logo jaune et blanc comme les pages jaunes, il s'agit d'un organisme demandant de payer une cotisation pour un référencement à presque 1200€ l'année.

